

ARRETE n°2018-104
portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège A secteur 1

**L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	48	41	0	41	13	10	18

Blancs ou nuls	0
Exprimés	41
Nombre de sièges	2
Quotient électoral	20,5

Total exprimés 41

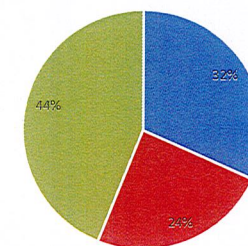
Répartition des sièges	1er calcul				2ème calcul			
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste		Total sièges obtenus
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	13	20,5	0,634146341	0	13	1		1
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	10	20,5	0,487804878	0	10	0		0
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	18	20,5	0,87804878	0	18	1		1

Article 1er : Sont proclamés élus :

- MATHIEU Claude
- TUTIN Christian

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nb voix obtenues



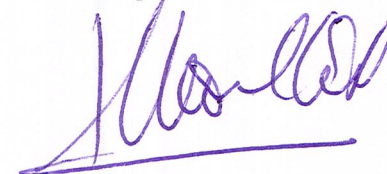
- 1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC
- 2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC
- 3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège A secteur 2

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	57	15	0	49	10	18	21

Blancs ou nuls 0

Exprimés 49

Nombre de sièges 3

Quotient électoral 16,3333333

Total exprimés
49

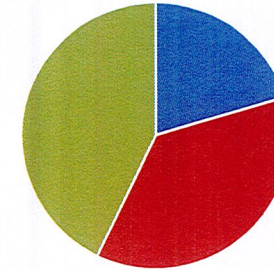
Répartition des sièges	1er calcul			2	2ème calcul	1		3
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste		Total sièges obtenus
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	10	16,3333333	0,6122449	0	10	1		1
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	18	16,3333333	1,10204082	1	1,6666667	0		1
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	21	16,3333333	1,28571429	1	4,6666667	0		1

Article 1er : Sont proclamés élus :

1. FRETIGNE Cédric
2. FERRE Vincent
3. SAVIDAN Patrick

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nb voix obtenues



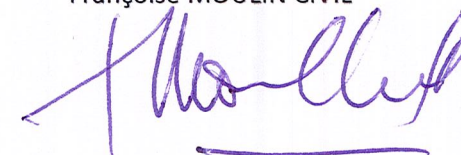
- 1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC
- 2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège A secteur 3

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

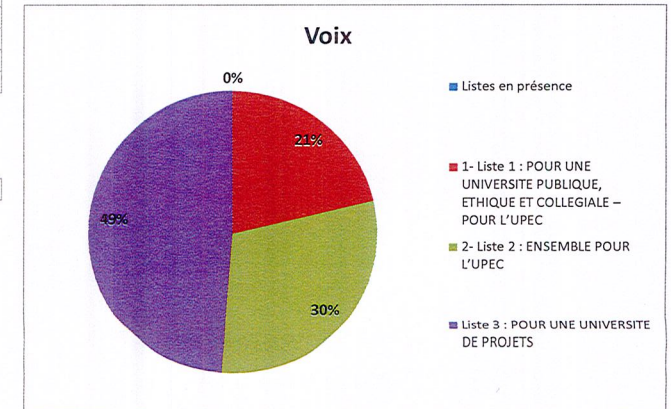
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE - POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	117	81	1	80	17	24	39

Blancs ou nuls	1
Exprimés	80
Nombre de sièges	4
Quotient électoral	20

Répartition des sièges	1er calcul				2ème calcul		
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
Listes en présence							
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE - POUR L'UPEC	17	20	0,85	0	17	1	1
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	24	20	1,2	1	4	0	1
Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	39	20	1,95	1	19	1	2



Article 1er : Sont proclamés élus :

1. LALEAU Régine
2. ZIDI Mustapha
3. NAILI Salah
4. PELZ Elisabeth

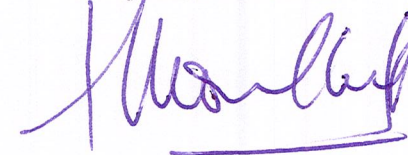
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



ARRETE n°2018-107
portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège A secteur 4

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

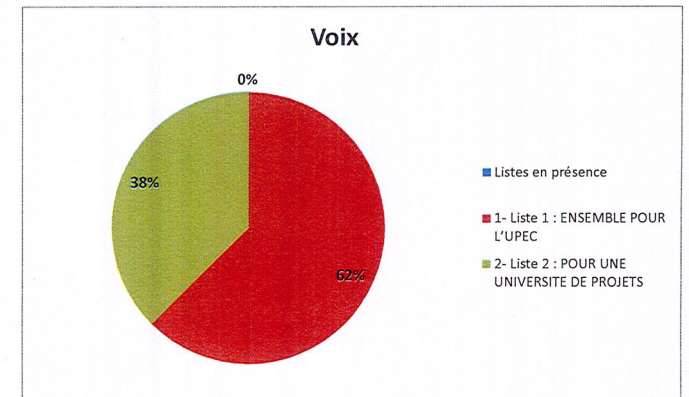
CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	2- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS				
Total	125	115	3	112	70	42				

	125
Blancs ou nuls	3
Exprimés	112
Nombre de sièges	5
Quotient électoral	22,4

Total exprimés
112

Répartition des sièges	1er calcul				2ème calcul		
				4		1	5
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	70	22,4	3,125	3	2,8	0	3
2- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	42	22,4	1,875	1	19,6	1	2



Article 1er : Sont proclamés élus :

1. FUNALOT Benoit
2. HUE Sophie
3. HODEL Jérôme
4. BASTUJI-GARIN Sylvie
5. COHEN José

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

